

SITES

PUY DE DÔME PIERRE CARREE

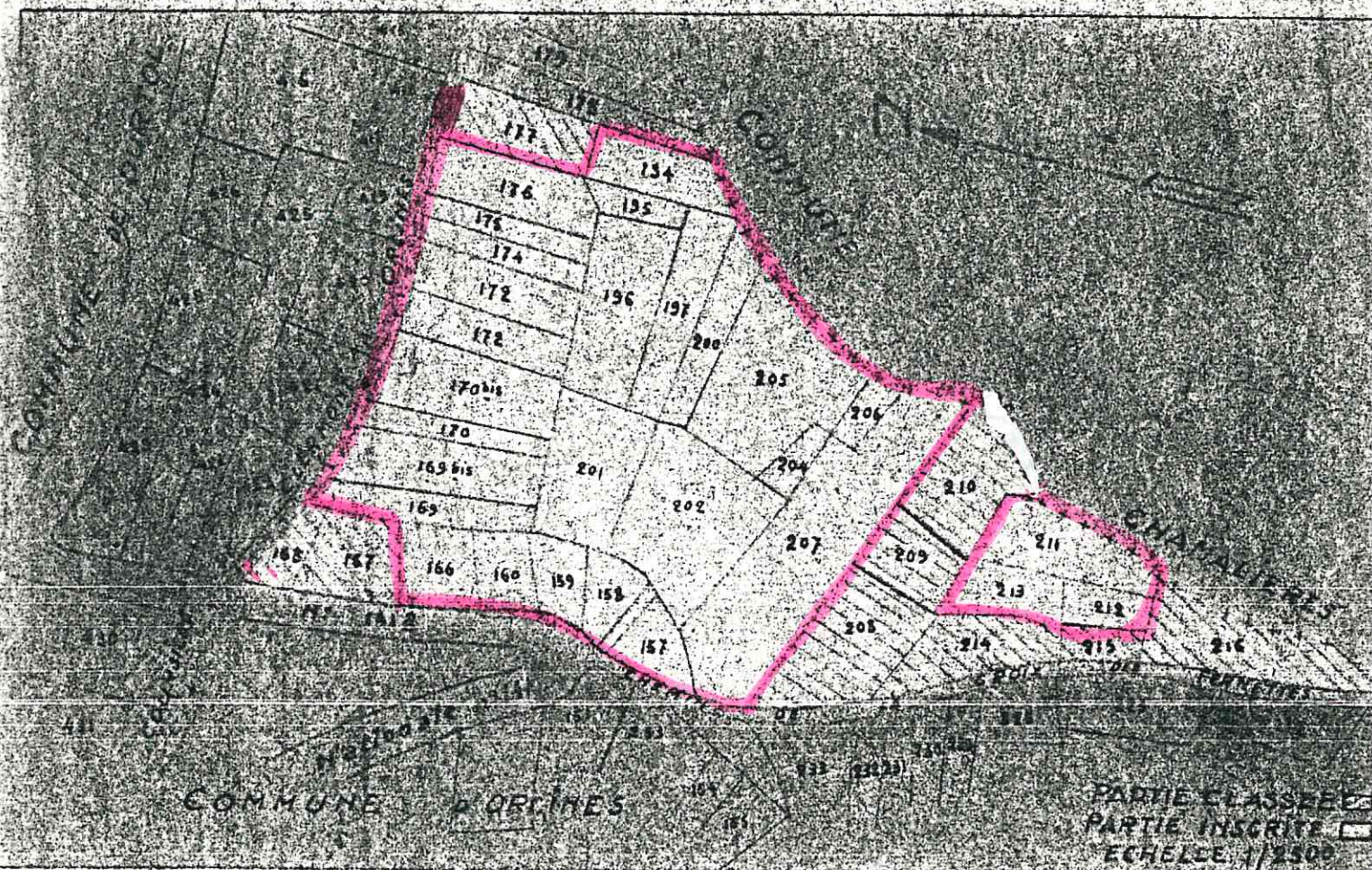
CLASSEMENT

INSCRIPTION

COMMUNE : ORCINES

CANTON : CLERMONT FERRAND

ARROND : CLERMONT FERRAND



ARRETE DU 31 ACUT 1939

La partie du site de la "Pierre Carrée" à ORCINES (Puy-de-Dôme) comprenant les terrains en contrebas de la Route Nationale n°141a et figurant au plan cadastral sous les n° 156.167.168.177.208p. 209p.210p.214.215.216. section D est classée parmi les sites et monuments naturels de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

signé: Jean ZAY

Sont inscrits sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général, par application de l'article 4 de la loi du 2 Mai 1930, le site de la Pierre Carrée à ORCINES (Puy-de-Dôme) comprenant les terrains en contrebas de la route Nationale 141a figurant au plan cadastral sous les n° 157.158.159.160.169. 169bis.170.170bis.171.172.174.175.176.194.195.196.197.200.201.202. 203.204.205.206.207.208p.209p.210p.211.212.213. section D.

signé: G.HUISMAN

Pour copie conforme,
Le Chef du bureau des
Monuments Historiques
et des sites :